

Arrêté N° 2025 02701 VDM

SDI 23/0651 - ARRÊTÉ PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ N°2023_01743_VDM - 38
CHEMIN DU VALLON DES ESCOURTINES - 13011 MARSEILLE

Nous, Maire de Marseille,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2212-2 et L 2212-4,

Vu l'arrêté n°2023_01390_VDM du 12 mai 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Pierre COCHET, adjoint en charge de la sécurité civile, la gestion des risques et du plan communal de sauvegarde,

Vu l'arrêté n°2023_01743_VDM signé en date du 8 juin 2023 portant interdiction d'occuper la partie extérieure sous le débord de toiture, le long du mur de soutènement en limite du boulevard Catacholis et en amont de la parcelle cadastrée section 865D, numéro 0080, sise 38 chemin du Vallon des Escourtines – 13011 MARSEILLE 11EME,

Vu l'attestation établie en date du 21 mai 2025 par la société [REDACTED]

Considérant que la parcelle cadastrée section 865D, numéro 0080, quartier La Millière pour une contenance cadastrale de 5 ares et 50 centiares sise 38 chemin du Vallon des Escourtines – 13011 MARSEILLE 11EME appartient selon nos informations à ce jour, en toute propriété à [REDACTED] domiciliée 38 chemin du Vallon des Escourtines – 13011 [REDACTED] nu-propriétaire ou à leurs ayants droit,

Considérant que l'attestation établie en date du 21 mai 2025 par [REDACTED] [REDACTED] aux travaux réalisés entre le boulevard Catacholi et la parcelle cadastrée section 865D, numéro 0080, quartier La Millière atteste que la réparation du mur de soutènement a été réalisée et que les travaux réalisés permettent de mettre fin aux risques,

Considérant la visite des services de la Ville de Marseille en date du 23 juin 2025 constatant la bonne réalisation des travaux mettant durablement fin au danger,

ARRÊTONS

Article 1

Il est pris acte de la réalisation des travaux attestés en date du 21 mai 2025 par la société [REDACTED] sur la parcelle cadastrée section 865D, numéro 0080, quartier

La Millière pour une contenance cadastrale de 5 ares et 90 centiares sise 38 chemin du Vallon des Escourtines – 13011 MARSEILLE 11EME appartenant, selon nos informations à ce jour, en toute propriété à [REDACTED]

[REDACTED], nu-propriétaire ou à leurs ayants droit

L'arrêté susvisé n°2023_01743_VDM signé en date du 8 juin 2023 est abrogé.

Article 2

Les accès et l'occupation de la partie extérieure sous le débord de toiture, le long du mur de soutènement en limite de boulevard Catacholis et en amont de la parcelle cadastrée section 865D, numéro 0080, sont de nouveau autorisés.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié, sous pli contre signature ou par tout autre moyen conférant date certaine à la réception, aux propriétaires de la parcelle tels que mentionnés à l'article 1 du présent arrêté.

Ceux-ci le transmettra aux ayants droit ainsi qu'aux occupants.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de secteur et sur la porte de l'immeuble.

Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la Ville de Marseille et transmis au contrôle de légalité.

Article 4

Il sera également transmis au Préfet du département des Bouches-du-Rhône, à la Présidente de la Métropole Aix Marseille Provence, Direction de la Voirie, Bataillon de Marins Pompiers.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours gracieux devant le Maire.

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 013-211300553-20250717-2025_02701_VDM-AR



Jean-Pierre COCHET

Monsieur l'Adjoint en charge de la sécurité
civile, de la gestion des risques, du plan
communal de sauvegarde, du dynamisme
économique et du tourisme durable

Signé le :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Signé électroniquement par : Jean-pierre COCHET
Date de signature : 17/07/2025

Qualité : Monsieur l'Adjoint en charge de la sécurité civile, de la gestion des risques et du plan communal de sauvegarde